

Parlons développement durable



Préface

Une recherche en ligne des mots-clés «développement durable» renvoie plus de 52 millions de résultats. C'est dire combien ce sujet s'impose comme une évidence, tant il touche quasiment presque chaque secteur de l'industrie des matériaux de construction, directement ou indirectement.

Pourtant, au-delà des discours, l'important est dans l'action : comme le disait autrefois le slogan dédié au béton : «*Tout dépend de ce que l'on en fait*».

Chez Baukom, nous avons choisi de prendre ce sujet à bras-le-corps, afin qu'il dépasse la simple intention. Nous en avons fait le pilier de notre stratégie en lui donnant du sens et en réalisant des actions concrètes.



Couverture du magazine "Bericht im Baustoffmarkt" – Juillet 2020

Baukom France

9 rue de la Source - ZA Sud du Val de Moder

67350 NIEDERMODERN

Tél : 03.88.07.51.87

info@baukom-france.fr

baukom-france.fr

| | | |
|---|------|----|
| Préface | Page | 2 |
| Le développement durable comme stratégie d'entreprise | Page | 4 |
| Cradle to Cradle® | Page | 5 |
| Le développement durable offre des bénéfices concrets aux clients | Page | 6 |
| La mise en pratique du développement durable | Page | 7 |
| La simplicité est la clé de l'excellence | Page | 8 |
| Film biodégradable | Page | 10 |
| Régulateur de fond | Page | 12 |
| Le rouleau sans mandrin | Page | 13 |
| Bauwende Initiative | Page | 14 |
| Conditions générales de vente | Page | 15 |

Le développement durable comme stratégie d'entreprise

Au cours des trois dernières années, l'importance du développement durable a considérablement évolué chez Baukom. Ce qui initialement était l'un des principes fondamentaux de l'entreprise s'est progressivement transformée, à travers un processus très dynamique, en la principale stratégie de l'entreprise d'aujourd'hui. Les fondations nécessaires à cette vision sont, entre autres, posées par le professeur Michael Braungart avec le concept Cradle to Cradle®. «L'innovation n'a d'avenir que si elle est durable». Baukom applique ce principe grâce au concept SmartPac pour les emballages.

“
L'innovation n'a d'avenir
que si elle est durable
”

En 2017, lancement de l'emballage en tube SmartPac, protégeant ainsi les profilés dès leurs productions jusqu'à leurs mises en œuvre et au-delà. Les profilés nécessaires sont extraits de l'emballage tubulaire et immédiatement installés. Les profilés restants sont ensuite remis dans le tube et transportés en toute sécurité.

En 2018, une deuxième phase a vu l'introduction de l'emballage film SmartPac (initialement à base de PE), puis fin 2020, le film PE a été remplacé par le film biodégradable SmartPac-Bio.

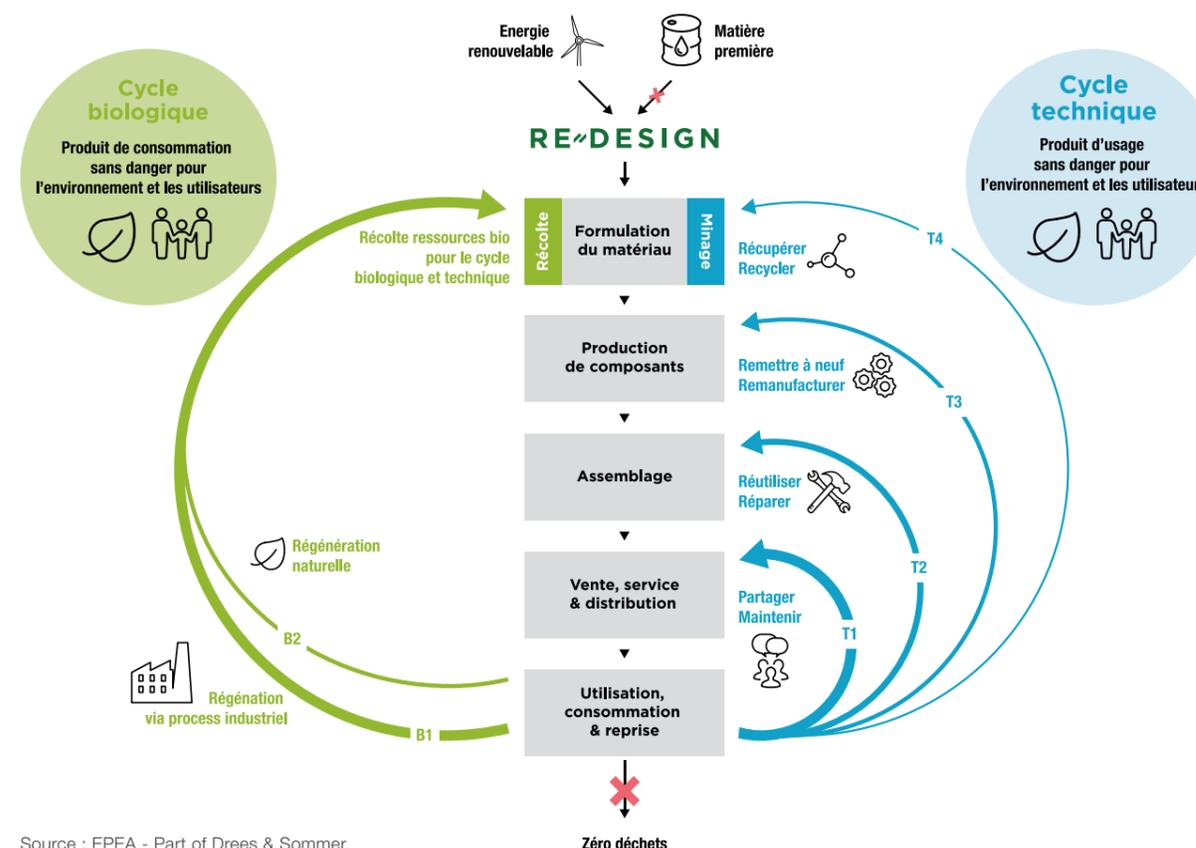
Cradle to Cradle®

Le principe Cradle to Cradle® (C2C) est pour Baukom un repère dans la mise en œuvre du développement durable. Dans ce concept, les produits sont désormais évalués non seulement pour leurs esthétiques et leurs fonctionnalités, mais aussi en fonction de leurs impacts sur l'environnement, la santé et leur capacité à être recyclés dans le cycle des matériaux.

Le standard de certification Cradle to Cradle® Certified™ a été développé par les scientifiques Prof. Michael Braungart et William McDonough et est décerné par le Cradle to Cradle® Products Innovation Institute (C2CPII), une organisation à but non lucratif située à San Francisco (États-Unis). Le processus de certification mène les

concepteurs et les fabricants à travers une démarche d'optimisation continue des produits, visant à combiner une esthétique de haut niveau, une qualité technique supérieure et des exigences écologiques maximales.

C2C nécessite un véritable changement de schéma dans la manière dont un produit est conçu, assemblé, utilisé et recyclé. Stefan Endlweber, directeur général de Baukom GmbH, explique : «Grâce à des échanges approfondis avec le Prof. Michael Braungart, nous avons adopté une approche fondée sur la pensée circulaire (cf. schéma ci-dessous), ce qui nous a amené à la conclusion suivante : il est impératif de reconsidérer nos pratiques ! Nous avons besoin d'innovations permettant de réduire notre consommation en matières premières.»



Source : EPEA - Part of Drees & Sommer

Le développement durable offre des bénéfices concrets aux clients

Une certification C2C concrètement mise en œuvre permet une progression pour votre entreprise.

- Une **indépendance croissante** vis-à-vis de la pénurie de matières premières grâce à une économie circulaire continue
- Une **empreinte écologique positive**
- Différencier son positionnement concurrentiel grâce à une **image de marque engagée et responsable**
- Un **cadre clairement défini** pour l'amélioration des produits et méthode de travail
- Une **rentabilité accrue** grâce au développement des produits et services durables
- Une **amélioration du flux de travail**
- Un enrichissement de la **notoriété** et de **l'image de marque**

L'image de marque est également importante pour vous en tant que distributeur de la marque Baukom ainsi que pour vos clients professionnels. Grâce à la stratégie de durabilité et aux produits développés selon les critères C2C, vous pouvez vous démarquer de la concurrence. Baukom vous explique le concept de base et vous aide à communiquer une stratégie de marché orientée vers l'avenir.



La mise en pratique du développement durable

Au sein de Baukom, cette démarche Cradlebility® a débuté concrètement au niveau de la gestion et de l'emballage du produit. La logistique de l'entreprise a été analysée et complètement réorganisée, avec la numérisation des stocks afin d'améliorer le flux de travail.

Stefan Endlweber : «Il est clair que nous avons un taux élevé de dommages sur les profils, ce qui est dû à un manque de protection lors du transport de l'usine vers le grossiste puis vers le client..»

De plus, les conditions de stockage chez les distributeurs et les entreprises spécialisées sont parfois insuffisantes. La gestion sur les chantiers a souvent un impact supplémentaire, conduisant à des dommages et rendant certains produits inutilisables.»

Ce scénario offrait plusieurs possibilités afin d'assurer la durabilité et la sécurité des profils. L'aspect essentiel pour Baukom a été l'emballage, d'abord sous forme de tubes, suivi d'un film PE robuste, et remplacé enfin par un film biodégradable.



Ligne de production du film d'emballage bio SmartPac

La simplicité est la clé de l'excellence

Le concept innovant d'emballage en tubes protège les profilés contre les dommages liés au transport et au stockage. Les profilés nécessaires sont sortis du tube et immédiatement installés; les profilés restants sont alors remis dans le tube, transportés puis stockés en toute sécurité. Il sert également d'ambassadeur de la marque.

Grâce au concept SmartPac, une amélioration significative des taux de déchets pour les profilés d'angle en aluminium destinés à la cloisons sèche a été réalisée, permettant ainsi une **réduction des déchets de la matière première d'environ 20 %**.

Les chiffres suivants illustrent l'ampleur de l'impact :

- Selon une étude de l'European Aluminium Association (EAA), la production d'une tonne d'aluminium primaire génère 8 566 kg de CO₂.
- La production estimée en Europe et de 100 000 000 mètres linéaires de profilés d'angle en aluminium, ce qui correspond à environ 30 000 tonnes de CO₂ émise par an pour la production de l'aluminium primaire nécessaire.
- Entre 2017 et 2020, notre concept innovant a permis de réduire les émissions de CO₂ d'environ 1 136 tonnes.

Avantages de SmartPac

- Emballage adapté à la taille
- Aucun produit défectueux, déchiré ou plié
- Sécurité tout au long du transport
- Emballage 100 % recyclable – moins de déchets



Produits conditionnés en tube

Cornière perforée 1000



Cornière en aluminium
Épaisseur de la matière 0,40 mm
Surface lisse ou avec picots
Dimension des ailettes 23,5 x 23,5 mm
Épaisseur d'enduit 1 mm

Longueur 250, 300 cm
Conditionnement 10, 25, 50 pièces

Cornière perforée 1302 G



Cornière en aluminium
Épaisseur de la matière 0,45 mm
Surface lisse
Dimension des ailettes 45 x 45 mm
Épaisseur d'enduit 1 mm

Longueur 250, 300 cm
Conditionnement 10 pièces

Profilé d'arrêt 1305 G



Profilé d'arrêt en aluminium
Surface lisse
Pour plaque de plâtre 25 mm
Dimension des ailettes 26 x 23 mm
Épaisseur d'enduit 1 mm

Longueur 250 cm
Conditionnement 25, 50 pièces

Profilé de protection 1009 U



Profilé en PVC
Pour plaque de plâtre de 12,5 mm
Épaisseur d'enduit de 1 mm

Longueur 250 cm
Conditionnement 25 pièces

Profilé de protection 1079



Profilé en PVC avec languette détachable
Bande en mousse PE étanche
Épaisseur d'enduit ≥ 6 mm

Longueur 260 cm
Conditionnement 20 pièces

Cornière perforée 1005



Cornière en aluminium
Épaisseur de la matière 0,45 mm
Surface lisse
Dimension des ailettes 23,5 x 23,5 mm
Épaisseur d'enduit 1 mm

Longueur 250, 300 cm
Conditionnement 10, 25, 50 pièces

Cornière perforée 1002 G



Cornière en aluminium
Angle de 135°
Épaisseur de la matière 0,40 mm
Dimension des ailettes 23 x 23 mm
Épaisseur d'enduit 1 mm

Longueur 250, 300 cm
Conditionnement 25, 50 pièces

Profilé d'arrêt 1004 G



Profilé d'arrêt en aluminium
Surface lisse
Pour plaque de plâtre de 12,5 mm
Dimension des ailettes 13,5 x 22,5 mm
Épaisseur d'enduit 1 mm

Longueur 250, 300 cm
Conditionnement 10, 25, 50 pièces

Cornière d'angle pour papier peint 2049



Profilé en PVC lisse
Dimension des ailettes 20 x 20 mm
Angle 2 mm

Longueur 260 cm
Conditionnement 20 pièces

Profilé de protection 1083



Profilé en PVC avec languette détachable
Bande en mousse PE étanche
Épaisseur d'enduit ≥ 9 mm

Longueur 260 cm
Conditionnement 20 pièces

Film biodégradable

Le film d'emballage SmartPac Bio combine une protection efficace contre les dommages et salissures avec un impact écologique minimal. Il est fabriqué à partir de matières premières renouvelables est **certifié OK COMPOST HOME par TÜV**.

Ce film unique peut être jeté en tant qu'ordure ménagère, recyclé selon le processus standard, ou être incinéré et tout cela de manière neutre en CO². Il peut également être jeté dans le compost. Si le film ne finit pas dans le processus de recyclage, il ne nuit pas à l'environnement, mais se décompose de manière autonome **en seulement quelques semaines** : Les influences du soleil, de la pluie et des bactéries dans le sol suffisent à ce processus !

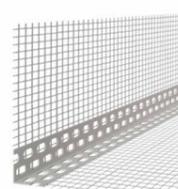
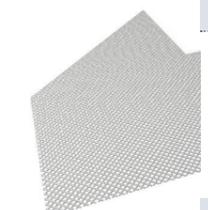
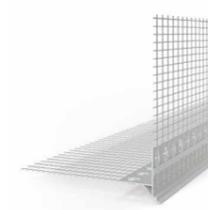
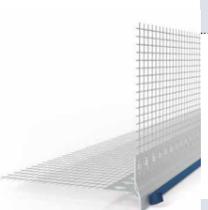
Plusieurs séries de tests ont permis de vérifier que ce processus se déroule également de manière totalement neutre en CO², et il a été certifié par TÜV Austria.



Avantages principaux

- Transport simplifié et sécurisé
- Résistant et offrant une surface antidérapante
- Transparent
- 100 % biodégradable
- Fabriqué à partir de matières premières renouvelables
- Perméable à la vapeur

Produits conditionnés en SmartPac

| | |
|---|---|
|  <p>Cornière perforée 1000</p> <p>Cornière en aluminium Épaisseur de la matière 0,40 mm Surface lisse ou avec picots Dimension des ailettes 23,5 x 23,5 mm Épaisseur d'enduit 1 mm</p> <p>Longueur 250, 300 cm Conditionnement 5, 10 pièces</p> |  <p>Profilé d'arrêt 1004 G</p> <p>Profilé d'arrêt en aluminium Surface lisse Pour plaque de plâtre de 12,5 mm Dimension des ailettes 13,5 x 22,5 mm Épaisseur d'enduit 1 mm</p> <p>Longueur 250 cm Conditionnement 5 pièces</p> |
|  <p>Cornière perforée 1023</p> <p>Profilé en PVC rigide Fibre de verre certifiée résistante aux alcalins Maille 4 x 4 mm Largeur 10 x 15 cm</p> <p>Longueur 250 cm Conditionnement 4, 8, 25 pièces</p> |  <p>Flèche tissée 1099</p> <p>Fibre de verre Couleur blanche Maille 4 x 4 mm - 165 g/m² Dimensions 33 x 40 cm</p> <p>Conditionnement 10 pièces</p> |
|  <p>Profilé goutte d'eau PVC 2030</p> <p>Profilé en PVC rigide avec bord invisible Couleur blanche Maille 4 x 4 mm Largeur 10 x 10 cm Épaisseur d'enduit ≥ 6 mm</p> <p>Longueur 250 cm Conditionnement 4 pièces</p> |  <p>Profilé goutte d'eau PVC 1031</p> <p>Profilé en PVC rigide avec bord visible Couleur blanche Maille 4 x 4 mm Largeur 10 x 10 cm Épaisseur d'enduit ≥ 5 mm</p> <p>Longueur 250 cm Conditionnement 4 pièces</p> |
|  <p>Cornière perforée 2014</p> <p>Cornière en PVC pour arrondis Dimension des ailettes 25 x 25 mm Épaisseur d'enduit 2 mm</p> <p>Longueur 250 cm Conditionnement carton 15 x 4 pièces</p> |  <p>OK COMPOST HOME TÜV AUSTRIA 81321</p> |

NOUVEAU

Régulateur de fond - Line 95015 S / 95015

Régulateur de fond sans solvant, à faible émission d'odeur, avec pigmentation jaune, élaboré à base d'amidon modifié de pomme de terre. Régule l'absorption des supports fortement poreux ou hétérogène permettant ainsi un séchage uniforme de l'enduit. Peut être utilisé en intérieur et en extérieur. Le produit est disponible en versions prête à l'emploi (Régulateur de fond Line S) et concentrée (Régulateur de fond Line).

Caractéristiques

- Régule l'absorption
- Diminue l'accumulation de chaleur, limitant ainsi les fissures de contraction
- Utilisable en intérieur et en extérieur
- Sans solvants ni plastifiants
- Assure une surface lisse et uniforme
- Perméable à la vapeur
- Résistant aux alcalins



| Référence | Désignation de l'article | Conditionnement |
|-----------|---|-----------------|
| 95015 KS | Régulateur de fond Line S Prêt à l'emploi A base de pigment jaune | Seau de 5 L |
| 95015 S | Régulateur de fond Line S Prêt à l'emploi A base de pigment jaune | Seau de 15 L |
| 95015 K | Régulateur de fond Line Concentré A base de pigment jaune | Seau de 5 L |
| 95015 | Régulateur de fond Line Concentré A base de pigment jaune | Seau de 15 L |

INNOVATION

Le rouleau sans mandrin

Le moins devient un plus ! Une nouvelle méthode d'enroulement qui ne comporte que des avantages.

Grâce à un procédé d'enroulement innovant, nous sommes dorénavant capables de produire des rouleaux de treillis sans mandrin en carton. Le diamètre intérieur passe de 44 mm à 76 mm Le diamètre extérieur et la palettisation reste inchangée.

Voici les avantages qui en résultent :

Jusqu'à présent, en raison du diamètre intérieur étroit et de l'effet mémoire de forme du treillis. Il pouvait se produire une légère formation de plis lors du traitement des derniers mètres. Cela n'arrive plus avec un diamètre intérieur de 76 mm.

La suppression du mandrin réduit la quantité de déchets sur les chantiers, entraînant ainsi **une réduction de 70 tonnes de carton par an.**



“

Nous prospérons uniquement si nous parvenons à créer un monde meilleur

— Stefan Endlweber, PDG Baukom GmbH

”

Retrouvez toutes nos initiatives et actions liées au développement durable sur

<https://en.bauwende.com/initiative/baukom>

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les ventes conclues par BAUKOM auprès des Acheteurs de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de BAUKOM. Elles sont également communiquées à tout distributeur (hors grossiste) préalablement à la conclusion d'une convention unique visées à l'article L.441-7 du Code de commerce, dans les délais légaux. Toute commande de produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes CGV. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de BAUKOM sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. BAUKOM est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. BAUKOM peut, en outre, être amené à établir des CGV catégorielles, dérogeant aux présentes CGV, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les CGV s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

ARTICLE 2 - Commandes - Tarifs

Les tarifs de BAUKOM étant donnés à titre indicatif et étant révisables à tout moment, il appartient à l'Acheteur de solliciter ceux-ci avant de passer commande. Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur, par BAUKOM matérialisée par un accusé de réception de commande (ARC). Sauf dispositions contraires convenues entre les parties, le silence gardé par BAUKOM ne saurait valoir acceptation d'une commande. Les prix stipulés sont nets et HT, départ du dépôt BAUKOM concerné par la commande et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur. Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par BAUKOM.

ARTICLE 3 - Conditions de paiement

Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai maximum de 45 jours à compter de la date d'émission de la facture par BAUKOM. Les déductions d'office de la part de l'Acheteur, pour quel que motif que ce soit, ne sont pas autorisées et constitueront un incident de paiement pouvant en outre engager sa responsabilité civile. Pour un règlement total réalisé sous huit jours à partir de la date d'émission de la facture, il sera appliqué un escompte de 1,5 %. En cas de retard de paiement des sommes dues par l'Acheteur au-delà de 45 jours ou d'incident de paiement des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal majoré de 5 points du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à BAUKOM, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. L'incident ou le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate des sommes dues, sans préjudice de toute autre action que BAUKOM serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur. BAUKOM peut demander à l'Acheteur, à tout moment, des garanties de paiement, par exemple sous forme d'acomptes. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, BAUKOM se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours ou à venir de la part de l'Acheteur, de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement. BAUKOM se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs. L'Acheteur pourra bénéficier des remises figurant aux tarifs de BAUKOM, en fonction des quantités acquises ou livrées par BAUKOM en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

ARTICLE 4 - Réserve de propriété

BAUKOM se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur et même en cas de report de l'échéance, un droit de propriété sur les produits vendus. BAUKOM pourra notamment reprendre sur simple sommation possession desdits produits, que ceux-ci aient été ou non utilisés, dès lors qu'il n'a pas été intégralement réglé. La revente, la mise en gage ou le transfert de propriété à titre de garantie du matériel non intégralement réglé sont interdits, et de tels agissements sont passibles de poursuites légales à l'encontre des personnes qui les auraient pratiquées ou cautionnées. En outre, tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis à BAUKOM à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acheteur dès la livraison des produits commandés. L'Acheteur s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit de BAUKOM, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. À défaut, BAUKOM serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

ARTICLE 5 - Livraisons

Les produits acquis par l'Acheteur seront livrés dans le délai mentionné à l'ARC. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et BAUKOM ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de retard de livraison n'excédant pas 15 jours. En cas de retard

supérieur à ce délai, l'Acheteur pourra seulement demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par BAUKOM. La responsabilité de BAUKOM ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure. La livraison sera effectuée par la délivrance dans les locaux de BAUKOM, à un expéditeur ou transporteur, les produits voyageant aux risques et périls de l'Acheteur. En cas de demandes particulières de l'Acheteur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par BAUKOM, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire. L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. À défaut de réserves expressément émises par l'Acheteur lors de la livraison, les produits délivrés par BAUKOM seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. L'Acheteur disposera d'un délai de 3 jours suivant celui de la livraison, non compris les jours fériés, pour demander une expertise et/ou adresser, par écrit, de telles réserves auprès de BAUKOM. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur. BAUKOM remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acheteur.

ARTICLE 6 Transfert de propriété et transfert des risques

Le transfert de propriété des produits, au profit de l'Acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits. Le transfert à l'Acheteur des risques de perte et de détérioration des produits sera réalisé dès remise de ceux-ci au transporteur, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date de la commande et du paiement de celle-ci. L'Acheteur reconnaît qu'il appartient au transporteur d'effectuer la livraison, BAUKOM étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptés sans réserves. L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre BAUKOM en cas de défaut de livraison des produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

ARTICLE 7 - Responsabilité de BAUKOM - Garantie

Les produits livrés par BAUKOM bénéficient d'une garantie de vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication les affectant et les rendant impropres à l'utilisation. La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par BAUKOM. Le produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié. Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du produit ou de force majeure. Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer BAUKOM, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de trois mois à compter de leur découverte. BAUKOM remplacera ou fera réparer les produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre. Elle ne peut engager la responsabilité de BAUKOM au-delà. La garantie enfin, ne peut intervenir si les produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation. Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du produit.

ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle

BAUKOM conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

ARTICLE 9 - Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal de STRASBOURG.

ARTICLE 10 - Acceptation de l'Acheteur

Les présentes conditions générales de vente, les tarifs, les barèmes et les remises, sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

ARTICLE 11 - Éco-contribution

Conformément aux dispositions de l'article R.543-290-3 du Code de l'environnement, l'écocontribution unitaire dont BAUKOM est redevable dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) relative aux PMCB est refacturée au client sans possibilité de réfaction. Au cas des éco-contributions, cela signifie que toute remise, réduction, ristourne ou tout rabais opérés sur un produit soumis à la REP PMCB ne peut pas conduire à réduire le montant de l'éco-contribution unitaire refacturée, qui sera in fine reversée à l'éco-organisme agréé par BAUKOM. Numéro d'enregistrement en application de l'article L. 541-10 du code de l'Environnement : FR325688_04WHVO

Parlons développement durable

Baukom France

9 rue de la Source - ZA Sud du Val de Moder

67350 NIEDERMODERN

Tél : 03.88.07.51.87

info@baukom-france.fr

baukom-france.fr